



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **S.R. PEINTURE SA**, Rue du Jura 7, 1023 Crissier
2. Date du prononcé de dissolution: 01.10.2014
3. Suspension de faillite: 30.01.2015
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 20.02.2015
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** La société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite.
But : tous travaux de peinture dans le secteur du bâtiment, ainsi que la construction, la rénovation et la transformation de bâtiments, la conduite de tous travaux sous forme de l'entrepris générale.

Office des faillites de Lausanne
021 316 65 07
1014 Lausanne Adm cant

01974375

